Élections législatives 2022 : 2ème tour

Campagne d'interpellation des candidats aux législatives en Franche-Comté menée par :



AFPS de Besançon et sa région :

3 rue Beauregard, 25000 Besançon afps.besancon@gmail.com

Siège national AFPS:

21 ter rue Voltaire, 75011 Paris www.france-palestine.org





AFPS Nord Franche-Comté

afps-gnfc90@hotmail.fr

CCFD-Terre solidaire

- de Belfort
- ccfd90@ccfd-terresolidaire.org
- du Doubs

ccfd25@ccfd-terresolidaire.org





Ligue des Droits de l'Homme :

- de Franche-Comté
- de Belfort

belfort@ldh-france.org

- de Besançon
- besancon@ldh-france.org
- de Dole

Idhdole@Idh-france.org

- de Vesoul

vesoul@ldh-france.org

La Cimade de Besançon

besancon@lacimade.org





Mouvement de la Paix du Doubs

mvtpaix25@free.fr

MRAP du Doubs mrap25@netcourrier.com





Récidev (Ritimo) Franche-Comté

contact@recidev.org



من اجل فلسطين

Dans le cadre de la campagne nationale de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un réseau de 40 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien.

Membres: Amani, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, AJPF, Cedetim, CEMEA, Cimade, CICUP, CCFD-Terre Solidaire, Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, LIFPL-section française, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, One Justice, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Soutien Humani'Terre, UJFP. Observateurs: Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Chrétiens de la Méditerranée, CRID, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Francas, GAIC, Humanité & Inclusion, Médecins du Monde, Palmed France, PUI, Ritimo.

Législatives 2022, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort interpellation des candidats sur des questions relatives à la Palestine sous occupation, Israël, et la France

Comme à chaque élection, la **Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine** qui regroupe nationalement près de 40 associations, dont certaines des grandes ONG françaises, interpelle par questionnaire les candidats. En Franche-Comté, la campagne a été portée par 13 groupes locaux des associations de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine (représentant pas loin de 100 associations en Franche-Comté, Récidev étant un collectif de plus de 80 associations) :

Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région, avec AFPS Nord Franche-Comté), Cimade (Besançon), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-TS 25 et 90), Ligue des Droits de l'Homme (LDH 25, 39, 70, 90 et région Bourgogne-Franche-Comté), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP 25), Mouvement de la Paix (MP 25), Réseau Citoyenneté Développement (Récidev Bourgogne Franche-Comté).

Plan:

- 1 Procédure
- 1.1 Le questionnaire
- 1.2 Candidats interpellés
- 2 Positions et engagements des candidat(e)s aux élections législatives 2022, Départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort
- 2.1 Les candidats investis par des partis de droite
- 2.2 Les candidats de la majorité présidentielle
- 2.3 Réponses des candidats du Doubs
- 2.4 Réponses des candidats du Jura
- 2.5 Réponses des candidats de Haute-Saône

1 Procédure:

1.1 Le questionnaire :

Pour une bonne appréhension des réponses des candidats, nous vous engageons à consulter les questions avec leur contextualisation.

« Nous savons trop bien que notre liberté n'est pas complète sans la liberté des Palestiniens » (Nelson Mandela)





Questionnaire à l'attention des candidats aux élections législatives de 2022 portant sur la Palestine

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?

Contexte:

Selon le droit international, les États tiers ont l'obligation de cesser les relations économiques avec les colonies israéliennes. En effet, la 4e Convention de Genève indique que les États parties doivent « faire respecter » le droit international humanitaire. Les États tiers ont en outre l'obligation de ne pas reconnaître comme licite une situation illégale, et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale.

Le 8 septembre 2021, la Commission européenne a enregistré une initiative citoyenne européenne (ICE) demandant l'interdiction du commerce avec les colonies¹, reconnaissant que cette interdiction serait une mesure commerciale et non pas une sanction. Depuis le 20 février 2022, cette ICE est ouverte à la signature des citoyens européens.

Des propositions de loi pour l'interdiction du commerce avec les colonies sont examinées dans plusieurs pays européens (Irlande, Finlande) et la différenciation entre produits israéliens et produits venant des colonies est étudiée par l'actuel gouvernement belge.

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?

Contexte:

Plusieurs structures de l'ONU et ONG de défense des droits humains ont documenté ces dernières années des rapports sur l'existence d'un régime d'apartheid en Israël et en Palestine occupée. Selon le statut de Rome instituant la Cour pénale internationale, « par crime d'apartheid on entend des actes inhumains (...) commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial (...) et dans l'intention de maintenir ce régime ».

En 2017, le rapport Falk-Tilley commandé par l'ONU a mis en évidence la fragmentation du peuple palestinien comme outil central du régime d'apartheid. Le 12 décembre 2019, sur la base du rapport des ONG palestiniennes, le Comité de l'ONU pour l'élimination des discriminations raciales reconnaissait la continuité des pratiques de ségrégation raciales et d'apartheid visant les Palestiniens des deux côtés de la frontière de 1967.

En janvier 2021, l'ONG israélienne B'Tselem a publié un rapport intitulé « *Un régime de suprématie juive du Jourdain à la Méditerranée : c'est l'apartheid »*². L'ONG internationale de défense des droits de l'homme Human Rights Watch a publié son rapport « *Un seuil franchi : les autorités israéliennes et les crimes d'apartheid et de persécution »*³. En février 2022, Amnesty International a publié un rapport concluant que le gouvernement israélien à démontré son intention de maintenir la domination des Israéliens juifs sur les Palestiniens en Israël et en Palestine occupée.

Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagez-vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?

<u>Contexte</u>:

A ce jour 139 pays reconnaissent l'État de Palestine sur les 197 Etats actuellement reconnus par l'ONU, soit plus des deux tiers d'entre eux. Le 2 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté une résolution demandant au Gouvernement français de reconnaître l'Etat de Palestine par 339 voix contre 151. Mais cette prérogative est en France un pouvoir de l'exécutif, qui a pour le moment choisi de ne pas y donner suite. La reconnaissance de l'État de Palestine ne présage pas d'une solution politique, mais permet de reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

¹ Communiqué de la CECP et de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, https://plateforme-palestine.org/La-victoire-juridique-sur-la-commission-europeenne-ouvre-la-voie-a-l-arret-du

² B'Tselem, *Un régime de domination juive de la Méditerranée à la mer du Jourdain : c'est l'apartheid*, 12 janvier 2021, https://www.btselem.org/publications/fulltext/202101_this_is_apartheid

³ Human Rights Watch, *Des politiques israéliennes abusives constituent des crimes d'apartheid et de persécution*, 27 avril 2021, https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/27/des-politiques-israeliennes-abusives-constituent-des-crimes-dapartheid-et-de

Question : Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent les droits du peuple palestinien ?

Contexte:

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a publié en octobre 2021 un rapport intitulé « Attaques, diffamation : décryptage des stratégies de délégitimation de la défense des Palestiniens »⁴. Ce rapport met en lumière la recrudescence d'attaques - en France notamment - visant à faire taire les associations et personnes qui défendent le respect des droits de l'homme et du droit international en Palestine.

1.2 Candidats interpellés en Franche-Comté :

Le principe a été d'interpeller l'ensemble des candidats du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, ainsi que du Territoire de Belfort à l'exception de l'extrême droite et sa nébuleuse. Par ailleurs, nous n'avons pas toujours trouvé les coordonnées mail des candidats pour leur envoyer le questionnaire. L'idéologie de certaines formations, ou de candidats indépendants, n'ayant pas pu être clairement identifiée, ils n'ont pas été sollicités.

Ont ainsi été interpelés, 42 candidats de Lutte Ouvrière, de la NUPES (EELV, LFI, PCF), du Parti radical de gauche, de la Majorité Présidentielle, des Républicains : Europe Écologie les Verts (EELV), La France insoumise (LFI), Les Républicains (LR), Lutte Ouvrière (LO), Majorité présidentielle (MP), Parti Communiste Français (PCF), Parti Radical de Gauche (PRG). 17 candidats ont répondu au questionnaire, ils sont indiqués en gras et en vert. Les candidats qui n'ont pas répondu, mais dont cependant nous indiquons les positions connues relatives à la Palestine sont indiqués en gras et en noir.

Doubs:

1 ^{ère} circonscription	2 ^{ème} circonscription	3 ^{ème} circonscription
CROIZIER Laurent (MP - MoDem)	ALAUZET Éric (MP - Renaissance)	Nicolas PACQUOT (MP - Renaissance)
VEZIES Séverine (NUPES - LFI)	RAVACLEY Stéphane (NUPES - EELV)	

4 ^{ème} circonscription	5 ^{ème} circonscription	
BARBIER Frédéric (LRM)	Philippe ALPY (MP- Horizons)	
	GENEVARD Annie (LR)	

Jura:

1 ^{ère} circonscription	2 ^{ème} circonscription	3 ^{ème} circonscription
Anthony BRONDEL (NUPES - LFI)	DALLOZ Marie-Christine (LR)	Hervé PRAT (NUPES - EELV)
BRULEBOIS Danielle (MP - Renaissance)	TERNANT Évelyne (NUPES - PCF)	

Haute-Saône:

1ère circonscription	2 ^{ème} circonscription
BESSOT BALLOT Barbara (MP - Renaissance)	LEJEUNE Christophe (MP - Renaissance)

Territoire de Belfort :

1ère circonscription	2 ^{ème} circonscription	
BOUCARD Ian (LR)	CHAUCHE Florian (NUPES – LFI)	

⁴ Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Attaques, diffamation : décryptage des stratégies de délégitimation de la défense des Palestiniens, 14 octobre 2021, https://plateforme-palestine.org/Rapport-Attaques-diffamation-decryptage-des-strategies-de-delegitimationde-la

2-Positions et engagements des candidat(e)s aux élections législatives 2022 Départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

2.1- Candidats investis par la droite

Pour ce qui est des candidats de la droite encore présents au 2^{ème} tour, aucun n'a souhaité faire connaître aux électeurs ses positions en répondant au questionnaire qui leur a été soumis. Cependant, certains d'entre eux ont pris des positions publiques, dont nous allons faire état, notamment en décembre 2014 sur la résolution de l'Assemblée nationale portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine par la France, ainsi qu'en septembre-octobre 2011, sur la demande palestinienne d'adhésion aux Nations unies.

Liste des candidats en Franche-Comté qui ont voté contre la proposition de résolution portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine par la France :

Mme. Annie GENEVARD, Députée sortante, candidate (LR) 5^{ème} circ. Doubs

Candidat en Franche-Comté qui n'a pas pris part au vote sur la proposition de résolution portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine par la France :

Marie-Christine DALLOZ, Députée (LR) sortante, candidate 2ème circ. du Jura

Candidats en Franche-Comté qui a refusé de prendre part aux votes par le Conseil régional et par le Conseil général du Jura, des motions demandant à la France de voter l'adhésion pleine et entière de la Palestine aux Nations unies :

Mme. Annie GENEVARD, Députée (LR) sortante, candidate 5^{ème} circ. Doubs

2.2- Candidats de la majorité présidentielle

De même que pour les candidats investis par des partis de droite, les candidats de la majorité présidentielle n'ont pas répondu à l'interpellation... Néanmoins les positions de certains sont connues, en particulier en ce qui concerne M. É. Alauzet, candidat dans la 2ème circonscription du Doubs.

M. Éric ALAUZET 2ème circonscription du Doubs (Majorité présidentielle), Député sortant :

Nous nous permettons de rappeler, les implications passées du Député sortant en faveur des droits du peuple palestinien, ainsi que les divergences politiques que nous pouvons avoir.

Durant sa 1ère mandature de 2012 à 2017, M. le Député Alauzet a fait preuve de disponibilité et d'écoute et a apporté son soutien à quelques reprises aux droits du peuple palestinien, sur le plan politique et surtout sur des situations humanitaires. Il a accepté des rencontres avec des délégations palestiniennes. Il a voté la demande de reconnaissance de l'État de Palestine par la France et avait signé un appel au gouvernement français pour lui demander d'intervenir en faveur du prisonnier politique Franco-Palestinien, Salah Hamouri, victime d'un harcèlement acharné de la part de l'État d'Israël. S'il est ouvert au dialogue, certains différends politiques de fond demeurent néanmoins avec le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, notamment sur une question majeure, M. É. Alauzet est opposé au principe de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS).

Durant sa **2**ème **mandature 2017-2022**, nous n'avons en revanche **pas eu de réponse à nos sollicitations**, notamment en ce qui concerne les questions relatives à Jérusalem-Est et au nettoyage ethnique de la population palestinienne en cours dans cette partie de la ville.

Mme. Barbara BESSOT BALLOT, 1ère circonscription de Haute-Saône (Majorité présidentielle), Députée sortante :

Sollicitée par l'AFPS de Besançon et de sa région (25, 39, 70), Madame la Députée Barbara BESSOT BALLOT a voté contre la « Proposition de résolution visant à lutter contre l'antisémitisme ». Cette proposition de loi qui visait à empêcher la possibilité de critiquer la politique menée par l'État d'Israël, était présentée par M. le député Sylvain Maillard, lié au lobby des colons israéliens.

2.3- Candidats du Doubs

Réponse de Mme Séverine VEZIES (NUPES - LFI) 1ère circonscription du Doubs :



Séverine VEZIES, candidate NUPES

1ère circonscription du Doubs

Réponse à l'interpellation des associations : Palestine/Israël - 4 questions clés.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre adresse qui permet de remettre en lumière la question palestinienne trop souvent occultée et le peuple palestinien trop souvent ignoré. Ensuite, je voudrais assurer de ma solidarité le peuple palestinien, dans les moments difficiles qu'il a vécu et continue de vivre au quotidien sous l'occupation israélienne comme l'a illustré récemment encore un article paru dans Mediapart " Face à la violence des colons, des psys viennent en aide aux palestiniens" Jean Stern (Orient XXI 7 juin). Enfin, rappeler que même, si c'est au peuple palestinien et à lui seul que revient la légitimité de définir son avenir, nous nous sommes prononcé pour :

- La création de 2 états
- Avec des frontières sûres et reconnues sur les lignes de 1967
- Avec Jérusalem pour capitale des 2 états
- Avec une solution pour les réfugiés de 1948 et suivants.

Je soutiens l'ensemble des résolutions de l'ONU et demande leur application, notamment les résolutions 242 et 338 ainsi que la résolution 2334 sur la politique de colonisation d'Israël. Je regrette que la question du conflit israélo-palestinien et la situation de la Palestine n'aie pas été suffisamment abordée dans les questions internationales de la dernière campagne présidentielle.

Je n'ignore pas que la politique étrangère est, selon nos institutions, du ressort du Président de la République mais chaque fois que l'occasion m'en sera donnée, et surtout si avec la NUPES, nous formons le prochain gouvernement, je serai en tant que députée vigilante afin de mettre en lumière la situation dans les territoires occupés de Cisjordanie, de Jérusalem et de Gaza, et d'apporter, à chaque occasion, mon soutien au peuple palestinien comme lors de l'assassinat de la journaliste Shireen Abou Akleh à Jénine.

- 1) Je soutiens pleinement avec les 30 organisations françaises signataires, l'initiative citoyenne de pétition UE visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes qui, je le rappelle, sont condamnées par l'ONU et à ce titre illégales.
- 2) La politique de colonisation pratiquée par l'état d'Israël qui, en fragmentant de plus en plus les territoires de la Cisjordanie et de Jérusalem, en agissant constamment par provocations et maltraitances sur les populations, entraine de fait une politique d'apartheid comme l'ont souligné le "rapporteur spécial de l'ONU" et le "rapport d'Amnesty International".
- 3) Le 2/12/2014, l'Assemblée Nationale Française a adopté une résolution demandant au gouvernement français de reconnaître l'État de Palestine. Cette résolution a été rejetée par François Hollande, puis par Emmanuel Macron.

 Notre gouvernement reconsidérerait bien entendu cette question.
- 4) Nous nous opposons à toutes les tentatives visant à "criminaliser" le soutien au peuple palestinien, nombreuses et récurrentes ces dernières années comme par exemple :
 - La dissolution par G. Darmanin des associations "comité Palestine" et "comité Palestine vaincra", heureusement annulées par le conseil d'Etat
 - Les tentatives récurrentes d'assimiler « l'antisionisme » à l'antisémitisme
 - Les menaces et poursuites contre les campagnes BDS.

Besançon le 9 juin 2021,

Réponse de M Stéphane RAVACLEY (NUPES – EELV) 2ème circonscription du Doubs :

Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?

Cette question est complexe. J'avoue ne pas suffisamment maitriser les tenants et les aboutissants de ce conflit. J'observe toutefois que les Palestiniens vivent dans des conditions absolument inacceptables. La création de colonies en terres arabes est illégale.

Aussi, je pense que c'est à l'échelle européenne que cette question doit être portée.

De la même façon que la Commission européenne va proposer que soit interdite dans l'Union européenne la vente de produits issus du travail forcé, ce qui pourrait concerner la production chinoise impliquant la minorité musulmane ouïghoure, la question de la vente de produits issus des colonies israéliennes, illégales, doit être traitée au même niveau.

Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid?

Très peu d'Etats démocratiques semblent avoir ratifié cette Convention. A l'inverse, j'observe que des pays comme la Russie ou l'Afghanistan ont ratifié cette convention. Je ne me prononcerais donc pas sur cette question sans avoir pu comprendre pourquoi à ce jour la France et d'autres pays démocratiques ne l'ont pas ratifié.

Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagez-vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?

Oui. 2 Etats : Israël et Palestine

Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent les droits du peuple palestinien ?

Oui, critiquer la politique du gouvernement israélien n'est pas être antisémite.

2.4- Candidats du Jura

Réponse de Mme Évelyne TERNANT (NUPES - PCF), 2ème circonscription du Jura

NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE



Evelyne TERNANT candidate de le NUPES 2ème circonscription du Jura

Soutenant depuis très longtemps la cause palestinienne, je réponds OUI aux quatre questions posées par l'AFPS.

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?

OUI : ces mesures , de même que la suspension de l'accord d'association avec l'Union européenne ou la coopération militaire sont le moyen de condamner sans ambiguïté toute idée d'annexion et de reconnaître de fait l'État de Palestine dans ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Les responsabilités de la France et de l'Union européenne sont immenses. Il ne suffit pas d'en rester à des déclarations de principe, et encore, souvent frileux voire carrément dissimulateurs sur les responsabilités d'Israël, sans adopter des actes forts.

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?

OUI.C'est un véritable régime d'apartheid qui est instauré par la loi "État-Nation". L'annexion de la moitié de la Cisjordanie, et la réduction de la terre palestinienne en "bantoustans"démilitarisés, sans continuité territoriale ni maîtrise des frontières, et légalisent le pillage colonial. L'évolution actuelle enterre la solution à deux États et entérine l'impunité des autorités d'Israël. C'est un coup de force inacceptable contre la légalité internationale, la justice et le respect des droits humains. Les violations des droits des Palestiniens n'amèneront aucune paix mais, au contraire, ,e feront qu'aggraver une situation insupportable pour les Palestiniens, mais aussi à terme, pour le peuple israélien.

Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagezvous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?

OUI, c'est une position que je défends depuis toujours. Le vote de l'Assemblée Nationale doit être respecté par l'exécutif. Même si la solution de deux états devient de plus en plus difficile à mettre en œuvre, la reconnaissance de l'État de Palestine sera un acte politique sur le droit à l'autodétermination des Palestiniens, de nature à renforcer toutes les mesures que nous devons prendre pour mettre un terme aux violations du droit international par Israël.

Réponse de M. Hervé PRAT (NUPES - EELV), 3ème circonscription du Jura

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?

Oui, je m'engage à agir pour que les produits et les services qui viennent des colonies illégales implantées en territoire palestinien ne puissent plus être commercialisés en France.

Ce commerce valide une occupation coloniale illégale au regard du droit international, il faut donc l'interdire.

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?

Les conditions de vie imposées aux Palestiniens par l'État israélien sont inhumaines : frappes militaires, blocus de Gaza, impossibilité de se déplacer, de voyager, maisons détruites, arrestations arbitraires... La souffrance du peuple palestinien est immense, l'injustice qui lui est faite n'est pas tolérable, elle doit être reconnue.

Je m'engage à agir pour que les nombreux rapports qui décrivent précisément cette situation soient pris en compte pour que cessent ces exactions et que les conditions d'une paix durable puissent enfin voir le jour.

Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagez- vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?

C'est pour moi une évidence, j'agirai pour que la France reconnaisse l'État de Palestine.

Question : Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent les droits du peuple palestinien ?

L'action des associations qui œuvrent en France pour la défense des droits humains en Palestine est parfois caricaturée et attaquée. Il est pourtant légitime de critiquer l'action d'un État! Alors que le combat des Ukrainiens bénéficie d'un soutien international et que la politique de la Russie est critiquée; il n'en est pas de même pour le combat des Palestiniens et la critique de l'État israélien est stigmatisée. J'agirai pour protéger la liberté des associations qui défendent les droits humains et une paix juste entre Israël et la Palestine.